

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 231106-07)**

**SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023**

*L'an deux mil vingt trois et le six du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente et un octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFUET, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Pierre ESPILONDO ayant donné pouvoir à M. le Maire, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. BÉRARD, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFUET, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Emmanuel ALZURI

**OBJET :**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE-POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bidart est dotée depuis de nombreuses années d'une police municipale.

Récemment la police municipale a accueilli une cheffe de service afin de le renforcer et de le structurer. Ce mouvement de restructuration s'accompagne d'autres actions parmi lesquelles on peut citer l'acquisition d'un logiciel métier, le renforcement des formations, la modernisation de l'équipement des agents (caméras piéton, radios numériques...).

La commune s'est par ailleurs dotée d'un système de vidéoprotection dont les images ont fait l'objet de deux réquisitions dans le cadre d'enquêtes judiciaires. Ce système de protection sera déployé l'année prochaine sur d'autres secteurs avec notamment le centre-ville.

Malgré cette volonté de donner à la police municipale des moyens modernes et adaptés, les difficultés de recrutement sont encore prégnantes.

De plus la commune de Bidart à l'instar de l'ensemble des communes de la Côte Basque, peut être soumise à des actes de délinquances tels que du vandalisme, des incivilités, des vols et des actes d'escroqueries.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que depuis plusieurs années la police municipale travaille en étroite collaboration avec la police nationale et plus précisément le commissariat de Biarritz duquel elle dépend.

Une convention vient définir les modalités de coordination et de partenariat sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés.

C'est dans ce cadre que la commune en partenariat avec la police nationale a mis en place un Groupe de Partenariat Opérationnel afin de trouver des solutions aux nuisances dont se plaignaient un certains nombre de riverains des établissements de nuit.

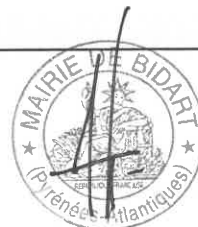
***Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coordination jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **13 NOV. 2023**  
et publication ou notification du **14 NOV. 2023**

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI